



RENCONTRE NATIONALE DU RÉSEAU RAPPEL & SÉMINAIRE ANNUEL DU PROGRAMME SLIME

Du 14 au 18 décembre 2020

En cette fin d'année 2020 qui a bouleversé nos existences et nos activités professionnelles, il a été décidé d'organiser conjointement la rencontre annuelle du réseau RAPPEL et le séminaire du programme SLIME¹, en visio-conférence.

Au programme : des plénières, des retours d'expérience, des ateliers et des partages d'outils.

Retrouvez ci-après le programme et inscrivez-vous sans tarder : chaque temps est limité à 100 participants !

¹ Le programme « Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie », ou SLIME, est un programme coordonné par le CLER, qui permet aux collectivités mettant en œuvre un dispositif de repérage et d'orientation des ménages en situation de précarité énergétique sur leur territoire de bénéficier de cofinancements dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Programme des plénières et ateliers (description détaillée dans les pages suivantes)

	Lundi 14 décembre	Mardi 15 décembre	Mercredi 16 décembre	Jeudi 17 décembre	Vendredi 18 décembre
Matin 10h – 12h		A1 – Atelier Nos pratiques professionnelles à l'épreuve de la crise COVID : ce qui a changé, ce qui va changer	P2 – Plénière thématique "Quels recours et quel accompagnement pour les locataires occupant un logement non décent ?"	P3 - Plénière SLIME (réservée aux collectivités SLIME et leurs partenaires) Point d'informations sur les évolutions et les actualités du programme	A5 – Atelier Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie : retours d'expérience croisés
Après-midi 14h – 16h	P1 – Plénière d'ouverture Que s'est-il passé cette année sur le front de la lutte contre la précarité énergétique ?	A2 – Atelier Speed-dating des outils : présentation de 8 outils concrets pour soutenir vos actions (!! fin à 16h30 !!)	A3 – Atelier (réservé aux collectivités SLIME et leurs partenaires) Repérage : un éventail de solutions à disposition des collectivités	A4 – Atelier (réservé aux collectivités SLIME et leurs partenaires) Évaluation : présentation et prise en main des outils	



Plénières et ateliers ouverts à tou.te.s



Plénière et ateliers réservés aux collectivités SLIME et à leurs partenaires

P1 – Plénière d'ouverture /// **Que s'est-il passé cette année sur le front de la lutte contre la précarité énergétique ?**

Temps d'information et d'échanges pour faire le point sur les actualités générales en lien avec la précarité énergétique (contexte sanitaire, convention citoyenne pour le climat, évolutions législatives, dispositifs d'aide aux travaux, etc.), les actus du réseau RAPPEL et de ses membres, les actus du programme SLIME.

A1 – Atelier /// **Nos pratiques professionnelles à l'épreuve de la crise COVID : ce qui a changé, ce qui va changer**

Cet atelier vous propose de venir partager les impacts que l'année écoulée, si particulière, a pu avoir sur vos activités professionnelles, ainsi que sur les adaptations que vos structures (et vos partenaires) ont pu/su/du opérer dans les modalités d'intervention auprès des ménages accompagnés.

A2 – Atelier /// **Speed-dating des outils : présentation de 8 outils concrets pour soutenir vos actions**

La règle du jeu : présenter en 5 à 10 minutes des outils qui permettent d'accompagner les ménages en précarité énergétique, sur des thèmes variés. Chaque présentation sera faite plusieurs fois pour une « écoute » en petit groupe. Ce n'est pas le contexte global d'une action qui sera mis en avant mais l'outil, avec son mode d'utilisation, ses intérêts et le retour d'expérience.

❖ Session 1 (outils en cours de validation) : 14h – 15h

Présentation de 4 outils en parallèle, 4 fois 10 minutes (les participants assistent à toutes les présentations à tour de rôle).

❖ Session 2 (outils en cours de validation) : 15h30 – 16h30

Présentation de 4 outils en parallèle, 4 fois 10 minutes (les participants assistent à toutes les présentations à tour de rôle).

P1 – Plénière thématique /// Quels recours et quel accompagnement pour les locataires occupant un logement non décent ?

Outre la crise sanitaire, il a beaucoup été question en 2020 de rénovation des logements en France : les membres de la convention citoyenne pour le climat en ont fait une mesure phare de leurs propositions, des travaux autour de la réforme du DPE sont en cours, le récent plan de relance du gouvernement vient (modestement) renforcer les aides à la rénovation énergétique dans le parc résidentiel privé. Surtout, le très attendu décret établissant un seuil de « décence énergétique » à respecter dans le locatif a suscité de nombreux espoirs, puis de fortes déceptions dans les premiers éléments présentés.

Pourtant, les besoins d'intervention dans le parc locatif privé sont toujours aussi criants, et les outils réglementaires à disposition toujours aussi peu nombreux et efficaces. Nous vous proposons donc, au cours de cette matinée, de repartir de l'existant pour explorer quel peut aujourd'hui être le parcours d'un locataire confronté à une situation de non-décence dans son logement, depuis l'identification de sa situation jusqu'à une éventuelle action en justice, en passant par la mise en place d'une médiation entre le bailleur- et son locataire : quelles sont les diverses étapes de ce processus et leurs issues possibles ? En cours de médiation, quels arguments mettre en avant et sur quels outils s'appuyer pour encourager le bailleur à réaliser les travaux nécessaires et éviter le contentieux juridique ? Quels partenaires et alliés mobiliser ? Si la médiation échoue, comment se déroule la procédure juridique ?

Les présentations vous permettront de comprendre ce qu'il est possible d'activer comme leviers aujourd'hui pour accompagner des locataires confrontés à une situation de non décence dans leur logement, et dans une vision prospective et résolument optimiste, de vous donner des clés d'intervention pour le jour prochain où toute passoire énergétique sera considérée comme un logement dans lequel il n'est pas possible de vivre décemment.

Avec :

- **Bénédicte Garçon**, chargée de mission habitat à l'ADIL du Morbihan
- **Mélanie Damien**, médiatrice énergétique à l'association GRAAL
- **Maitre Aude Aboukhater**, Associée et avocate au barreau de Paris, spécialisée en contentieux privé

A3 – Atelier /// **Repérage : un éventail de solutions à disposition des collectivités**

Le SLIME se structure autour de 3 étapes, dont la première est l'organisation du repérage des ménages en précarité énergétique. Elle a pour but de mobiliser les acteurs du territoire susceptibles d'être des « donneurs d'alerte », d'organiser les modalités du signalement des ménages, et de communiquer sur le dispositif.

De l'animation du réseau de donneurs d'alerte à la communication grand public, en passant par le repérage via les fournisseurs d'énergie et les travailleurs sociaux, cet atelier se veut tourné vers le partage de solutions en proposant aux participants un large panel d'actions de repérage mise en œuvre par des collectivités SLIME.

P3 – Plénière SLIME /// **Point d'informations sur les évolutions et les actualités du programme**

Cette plénière est pensée comme un temps d'information et d'échange avec les collectivités SLIME et leurs partenaires opérationnels. Elle sera l'occasion de présenter les dernières actualités du programme sur le plan administratif (nouvelle convention, impact et prise en compte de la crise sanitaire, prochaines échéances), mais également l'état d'avancement des différents chantiers en cours (SoliDiag, évaluation, communication).

A4 – Atelier /// **Évaluation : présentation et prise en main des outils**

La mission d'évaluation du programme SLIME lancée en février 2020 arrive à son terme. Deux livrables sont attendus :

- Un rapport d'évaluation, dont les principaux indicateurs vous seront présentés lors d'un webinaire dédié
- Un kit d'outils pour permettre aux collectivités de s'auto-évaluer.

L'objet de cet atelier est de permettre aux collectivités SLIME et à leurs partenaires opérationnels de prendre en main ces outils et de se les approprier.

A5 – Atelier /// **Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie : retours d'expérience croisés**

Les Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) sont des outils locaux destinés à financer la réalisation de travaux de maîtrise d'énergie en faveur des ménages défavorisés et à engager une politique de prévention tant technique que sociale. Issus du terrain, ces fonds collent aux réalités des services qui les portent (en général des services sociaux) et mettent la priorité sur la recherche de solutions adaptées à l'occupant (quel que soit son statut) en se donnant la possibilité de proposer et financer des travaux "hors nomenclature", de façon souple et ouverte.

La mise en place locale de ces fonds permet de proposer un accompagnement et des solutions adaptés à des ménages souvent en grande difficulté, en situation d'urgence, mais qui ne cadrent pas, pour diverses raisons, avec les critères d'éligibilité aux dispositifs de droit commun.

Là où ils existent, ces fonds constituent un outil précieux non seulement pour les bénéficiaires, mais aussi pour les professionnels qui accompagnent les ménages au quotidien (travailleurs sociaux ou chargés de visites à domicile notamment).

Nous vous proposons au cours de cet atelier de recueillir les témoignages de structures ou de collectivités locales ayant mis en œuvre de tels fonds, et de comparer les « invariants » ainsi que les adaptations territoriales possibles de ces dispositifs. Et de poser vos questions !